

Cercle de Mantas et du Mantois de Silence

28 mai 2016, 76ème cercle du Mantois

Le Cercle de Silence

**Avec, ou sans papier,
l'étranger est une personne
la dignité de chaque personne
ne se discute pas,
elle se respecte**

Notre silence le crie

*est une action non violente, qui rassemble
régulièrement, dans un espace public, des hommes et
des femmes de divers horizons et de toutes convictions
philosophiques, religieuses et politiques.
Il s'agit d'alerter les citoyens sur le sort réservé aux
personnes étrangères venues en France pour mieux
vivre ou sauver leur vie.*

Par notre participation au Cercle de Silence :

Nous voulons dénoncer les traitements inhumains et dégradants réservés aux migrants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle, les humiliations liées aux contrôles et « interpellations au faciès »

Nous voulons dénoncer les obstacles administratifs qui visent à rendre de plus en plus difficile l'obtention d'un titre de séjour et qui forcent les personnes à vivre et à travailler dans la peur et la clandestinité.

Nous refusons les lois de plus en plus contraignantes et les suspicions dont sont victimes les demandeurs d'asile qui sont exposés à de graves dangers dans leur pays d'origine.

Nous refusons les conditions de vie dans les centres de rétention administrative, les zones d'attente des aéroports et, avant tout, leur existence.

Nous refusons que soient prises et appliquées en notre nom des décisions (lois, décrets, circulaires) qui brisent des vies humaines, des couples, des familles et maintiennent des personnes dans la peur et l'absence de tout projet.

Nous voulons que la France reste un pays d'accueil, sans cesse enrichi et transformé par l'apport de personnes venues du monde entier, une France où il est possible de vivre ensemble.

***Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons
à rejoindre le Cercle de Silence du Mantois,
entre 11h et midi, le 4ème samedi de chaque mois,
place Saint Maclou à Mantas-la-Jolie.***

Prochains rendez-vous : 25 juin, 23 juillet, 27 août, 24 septembre, 22 octobre ...

Le Cercle de Silence est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres de :
Ligue des Droits de l'Homme, Pastorale des Migrants, Réseau Chrétiens-immigrés, RESF (Réseau Education sans Frontières), Equipe paroissiale d'accueil des migrants, ACO Action Catholique, Secours Catholique, ASTI (association de solidarité avec les travailleurs immigrés), CCAM (communauté chrétienne africaine de Mantas), DAL (Droit Au Logement), DDEN (délégués départementaux de l'Education Nationale), EGC (Ensemble pour une Gauche Citoyenne), CRIC (collectif de réflexion et d'initiatives citoyennes), EELV, NPA, PS, PCF, Nouvelle Donne.

Ne pas jeter sur la voie publique

« Petit déjeuner à la préfecture de Versailles »

9 mai 2016. Comme chaque lundi, des bénévoles se relaient pour apporter boissons chaudes et brioches à ceux qui attendent l'ouverture de la préfecture.
Plus de 40 personnes ont passé la nuit, dehors, dans le froid et l'humidité...
Et 150 personnes attendent à l'heure de l'ouverture à 8h 30.

Où est le problème ?

... des demandeurs d'asile obligés de renouveler leur récépissé tous les 3 mois, ou en attente de la carte de séjour à laquelle ils ont droit, et qui n'est pas prête...

Problème d'organisation ? manque de personnel à la préfecture ?...

Jusqu'à quand ?

Un audit est en cours.

Les associations attendent toujours la réunion d'information qu'elles ont demandée.



Bienvenue !

34 AUTEURS POUR LES REFUGIES
en partenariat avec le HCR, éditions POINTS

Olivier Adam - Pénélope Bagieu -
Edmond Baudoin - Nicolas Bedos -
Tahar Ben Jelloun - Charles Berberian -
Stephanie Blake - Genevieve Brisac -
Sorj Chalandon - Philippe Claudel -
Marie Darrieussecq - Philippe Delerm -
Mathias Enard - Laurent Gaudé - Gauz -
Brigitte Giraud - Régis Auffret - Jul - Lola Lafon -
Alain Mabanckou - Pascal Manoukian -
Isabelle Monnin - Plantu - Claude Ponti -
Jean-Michel Ribes - Lydie Salvayre - Joann
Sfar - Abdellah Taïa - Olivier Tallec - Philippe
Torreton - Minh Tran Huy - Lewis Trondheim -
Valérie Zenatti - Alice Zeniter.

Textes de fiction et témoignages ponctués de dessins...
Pour diffuser **un message de tolérance et d'ouverture**
le plus largement possible.

Pour le défenseur des droits, la France discrimine ses étrangers.

Le Monde, 09. 05. 2016

Au cœur de la pensée d'extrême droite, la préférence nationale s'est doucement instillée au pays des Lumières... Chaque page du rapport intitulé « Les droits fondamentaux des étrangers en France », rendu public lundi 9 mai par le Défenseur des droits, Jacques Toubon, affirme cette réalité.

Depuis qu'il a endossé l'habit de Défenseur des droits en juillet 2014, Jacques Toubon ne mâche pas ses mots pour alerter sur l'esprit des lois françaises autant que sur leur application. Le rapport du jour est d'autant plus important qu'il concerne aussi les Français d'origine, puisque, à ses yeux, « *le respect des droits des étrangers est un marqueur essentiel du degré de défense et de protection des droits et libertés dans un pays* ».

305 pages de relevés et d'analyses

Dans « Les droits fondamentaux des étrangers en France », M. Toubon enchaîne 305 pages de relevés et d'analyses sur le sort réservé aux migrants. Le Défenseur s'arrête d'abord sur « *la règle de droit elle-même, qui en instaurant parfois des critères apparemment neutres, limite de fait le plein accès aux droits fondamentaux des étrangers* », comme c'est le cas des retraités chibanis, qui, après des vies de travail en France, doivent prouver un certain nombre d'années de séjour légal en France s'ils veulent percevoir le minimum vieillesse. Une obligation qui, par définition, n'incombe pas aux Français.

En matière de prestations familiales, le rapport relève que, non content de faire vivre une distinction entre les enfants français et étrangers, le code de la sécurité sociale crée une différence de traitement entre des enfants algériens et marocains, par exemple, et conduit à des refus de prestation pour les jeunes algériens, turcs, marocains, camerounais et bosniaques vivant en France.

Mais c'est surtout l'écart entre les droits officiellement proclamés et les droits effectivement exercés qui empoisonne le quotidien des extra-nationaux, les empêchant de les faire valoir dans les préfectures et les mairies. Ainsi, le Défenseur a été saisi à de multiples reprises, pour le refus de scolariser des enfants dont les parents ne sont pas en séjour régulier ou sont sans domicile, alors que la scolarisation d'un enfant entre 6 ans et 16 ans est obligatoire en France.

<http://www.defenseurdesdroits.fr>